

Type d'intervention

Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire

Morisod Carole

Cosignataires

Signatures des cosignataires



Dépôt au nom d'un groupe

Les Vert.e.s / Fauquet Lucie

Signature du Chef(fe) de groupe



Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Zone Tamoil : quel est l'état de la pollution des sols et des eaux souterraines ?

Texte de l'intervention

Notre groupe s'inquiète des diverses pollutions survenues sur le site de la raffinerie et en aval de celle-ci, (zone situées après le site en direction du lac) et ce, depuis plusieurs années. Des interventions au niveau cantonal ont été déposées et les réponses de l'État du Valais à l'interpellation du 16 octobre dernier ne font que confirmer nos inquiétudes concernant l'impact des polluants sur les eaux et les sols.

En effet, selon le département en charge de l'environnement, de nouveaux contrôles effectués sur les sols agricoles en aval de l'ancienne raffinerie révèlent la présence d'acide perfluorobutanoïque (PFBA) dans l'herbe et le maïs.

Par ailleurs, le canton du Valais a mandaté le Centre d'Hydrogéologie et de Géothermie de l'Université de Neuchâtel pour procéder à une évaluation exhaustive du panache pollué (zone de dispersion de la pollution des eaux souterraines) en aval de la raffinerie. D'après les conclusions du rapport d'étude, de nouveaux puits d'irrigation pourront être proposés. L'objectif étant de ne plus exploiter les eaux impactées.

Enfin, selon les propos du Service cantonal de l'environnement, parus dans le Nouvelliste du 23 janvier dernier, «une importante masse de polluants se trouve encore dans le sol et devra être assainie, sans quoi la barrière hydraulique devra être maintenue en fonction durant plusieurs centaines d'années.»

Conclusion

Faisant suite à ces révélations, le groupe des Vert.e.s demande à la municipalité les précisions suivantes :

1. Où se situent précisément les champs agricoles sur lesquels des PFBA ont été découverts ?
2. Quelles sont les quantités de PFBA contenues dans l'herbe et le maïs ?

3. Cette herbe et ce maïs sont-ils consommables et consommés par le bétail ?
4. Ces champs sont-ils toujours exploités ? Si oui, est-ce que la commune envisage-t-elle d'appliquer le principe de précaution, à savoir interdire toute culture sur ces terrains, sachant que les effets du PFBA, moins bien connus que ceux du PFOA/PFOS, sont considérés comme préoccupants par la communauté scientifique ?

Concernant l'étude de l'Université de Neuchâtel sur l'utilisation d'eau d'irrigation contaminée,

1. Les puits utilisés pour l'irrigation des champs agricoles sont-ils toujours exploités aujourd'hui ?
2. Si tel est le cas, la municipalité confirme que le principe de précaution n'a pas été appliqué alors que les résultats de l'étude de l'Université de Neuchâtel ne sont pas encore connus ?
3. Quand les résultats de cette étude seront-ils disponibles ?

Concernant le site de la raffinerie,

1. Quelle est cette "importante masse de polluants dans les sols" évoquée par le service de l'environnement? De quels polluants s'agit-il ?
2. Quelle est le volume de terres contaminées ?
3. Quelle est la superficie impactée ?

Collombey-Muraz, le 12 février 2026

1^{er} signataire :

